

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : ...NETZ.....

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : ...Interne..... Epreuve : ...Cas pratique.....

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Préfecture de
Liberté,
Egalité,
Fraternité

Lieu, date

Service des titres Securisés
Affaire suivie par :

NOTE à l'attention de Monsieur le Préfet

Objet : plan d'urgence relatif à la fluidification de la délivrance des titres securisés

- References :
- Communiqué de presse du Ministère de l'Intérieur du 4 mai 2022
 - Instruction du 28 avril 2022 aux Préfets relative au plan d'urgence et de mobilisation pour l'accueil des usagers, Ministère de l'Intérieur
 - Fiche concernant la hausse de la dotation "titres securisés", Direction générale des Collectivités locales (DGL) 16 mai 2022
 - Extrait du guide des bonnes pratiques à destination des maires, Ministère de l'Intérieur, mis à jour en 2022
 - Article du Parisien - 9 novembre 2022

Annexes : n°1 → tableau des aides financières de l'Etat aux maires qui acceptent de s'équiper de nouveaux dispositifs de recueil de demandes de titres ^{Securisés}
n°2 → planning des étapes d'organisation de la réunion pour avis

1.18...

La crise sanitaire a fortement impacté le taux de renouvellement, constaté à la baisse, des titres sécurisés.

Aujourd'hui, les administrations doivent résorber cette situation. C'est ainsi que le Gouvernement s'investit et a prévu un plan d'urgence. Ce dispositif comprend l'ensemble des moyens numériques, organisationnels et stratégiques pour alléger le flux des demandes qui pèsent sur les collectivités. En vue, d'un retour à la normale, voir d'une synergie d'actions favorables à l'automatisation des demandes en vertu du principe numérique de modernité.

L'Etat s'engage donc pour améliorer les délais de prises de rendez-vous et des méthodes/d'instruction de demandes de titres d'identité sécurisée (I). D'autre part, les mairies ont également des axes d'interactions afin de mettre en œuvre à leur niveau la fluidification de la délivrance des titres sécurisés (II).

I - les engagements de l'Etat pour fluidifier l'accueil et la délivrance des titres d'identité sécurisée

a) dispositif de recueil des demandes de titres sécurisés (DTS)

- installation des nouveaux dispositifs de recueil de DTS dans un délai d'un mois
- dotation annuelle aux dispositifs déjà présents en mairie, majorée pour chaque station enregistrant plus de 1875 DTS l'année précédente.

Dont une enveloppe exceptionnelle pour 2022 répartie en trois parts en fonction de l'utilisation constatée en 2022, soit 10 millions de euros en plus débloqués par le gouvernement.

- installation d'un dispositif de recueil (DR) mobile, sur demande des Mairies, en sus des équipements déjà présents.

b) un accompagnement adapté

- Accompagnement des collectivités dans l'optimisation de leur services de titres sécurisés,
- Reflexion et soutien au déploiement de nouvelles plateformes départementales de prise de rendez-vous (pour éviter les doublons)
- Pérennisation du suivi par l'ANTS des maires avec difficultés d'utilisation des Da, Notamment le déploiement sur le terrain d'agents mobiles dits "patrouilleurs".

e) renforcement des ~~services~~ ^{équipes} préfectorales et modification exceptionnelle des ~~services~~ ^{priorités} et de validités envisagés ~~des~~ ^{titres} demandes de titres sécurisés (cross)

préfecturaux

- Recrutement en plus de 160 agents depuis 2022, soit 30% d'effectif en plus, pour renforcer les services des titres sécurisés,
- validité des cartes nationale d'identité (CNI) et passeport ~~perimes~~ perimes depuis moins de cinq ans, pour les examens de mai et juin, ainsi que les inscriptions au permis de conduire dans les auto-écoles, l'information est relayée aux administrations compétentes (redorer, carte examens, ...)
- priorisation des demandes motivées par l'obligation de présenter un document de validité en cours de validité, les départs à l'étranger imprévisibles d'urgence (santé, professionnel, ...) ou les usagers ayant perdu ou dont on a volé les titres d'identité

Si la ~~Préfecture~~ Préfecture met en œuvre les moyens pour améliorer la situation de délivrance de DTSE, s'engage à renvoyer les communes dans délai d'une semaine pour optimiser l'utilisation du parc départemental des DR (plan d'urgence), et ce notamment ~~en~~ en faveur des villes présentant des rendez-vous impensés à 30 jours et dont les DR existent moins de 2250 demandes par an ; Les maires ont un rôle central dans l'application du plan d'urgence et donc la fluidification de la délivrance des titres sécurisés

II) Axes des mesures que les maires devront mettre en œuvre pour fluidifier la situation liée au DTS.

a) ~~axe~~ axe organisationnel

- Extension des plages horaires d'ouverture au public,
- Mobiliser ses agents ~~sur~~ sur une durée hebdomadaire de 30 heures,
- raccourcissement de la durée de chaque rendez-vous, afin qu'elle n'exécède pas 15 minutes dans la mesure du possible,
- Garantir le principe de déterritorialisation et recevoir les usagers quelque soit leurs lieux de domiciliation.

b) axe support ~~technique~~ (ou pratiques)

- Utiliser la grille d'analyse triennale aux 2e maires le ~~20~~ 20 avril 2022, contribuant à dresser un état des lieux sur l'organisation des services municipaux et établir un diagnostic objectif,
- Conférer le "guide des bonnes pratiques à destination des maires" du ministère de l'Intérieur, mis à jour en 2022,
- Interpeler en cas de besoin le bureau de la protection de l'identité pour ~~la~~ toute aide quant à l'appréciation de l'elligibilité des demandes de passeports d'urgence

c) axe technique / numérique : dispositif de recueil des DTS

Principalement pour les collectivités locales sans dispositif de recueil (DR) de demandes de titres sécurisés (DTS) ;

- promouvoir les pré-demandes en ligne par l'intermédiaire de ~~la~~ "Agence Nationale des titres sécurisés"
- ~~Demander~~ Demander en (des) DR mobiles en faveur des populations les moins mobiles ou en cas de surcroît d'activités des ~~des~~ services de maires.

Pour 2023, l'Etat poursuit ses efforts d'investissement. Vingt millions sont mobilisés pour aider les communes à faire face, notamment en contribuant à sécuriser ~~des~~ DR. Le tableau synthétique joint présente les aides financières de l'Etat en faveur de maires équipant de nouveaux DR de DTS (annexe 1). Un rétroplanning pour l'organisation de la ~~pro~~ prochaine réunion est également jointe paravis (annexe 2).

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : METZ

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : Interne

Epreuve : Cas pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Annexe 1

TABLEAU DES AIDES FINANCIERES DE L'ETAT A
DESTINATION DES MAIRIES S'ÉQUIPANT DE
NOUVEAUX DISPOSITIFS DE RECUEIL (DR) DE
DEMANDES DE TITRES SECURISES COIS

		Montant en euros de la dotation	Détail pour l'attribution de la dotation
Dotation actuelle	part forfaitaire	8580€	par an et par station DR
	part majoration	3550€	par an et par station DR enregistrant > 1875 DTIS sur l'année N-1
Enveloppe exceptionnelle 2022	1ère part	4000€ *	d'installation de tous les nouveaux DR entre le 1 ^{er} avril et 31 juillet 2022 (provisoire au définitif)
	2ème part	€	pour les DR déjà installés au 31 mars 2022 : - DR dont taux d'utilisation mensuel du 1 ^{er} avril au 31 juillet a augmenté de 40% par rapport à N-1 - DR avec taux d'utilisation > 90% sur la période du 1 ^{er} avril au 31 juillet 2022
	3ème part	2500€	par DR dont l'utilisation a progressé de plus de 40% ou dont l'utilisation dépasse le seuil de 90%

* En sus de ce montant l'ANTS continuera à verser en complément la prime d'installation de 4000 euros accompagnant le déploiement d'un nouveau DR à titre pérenne. S'agissant des installations provisoires, une aide forfaitaire de 4000€ accompagnera l'ouverture d'un site temporaire.

(Source : Fiche Haute de la dotation titres sécurisés, Direction Générale des collectivités locales, 16/05/2022)

Annexe 2

RETROPLANNING DES GRANDES ETAPES
D'ORGANISATION DE LA REUNION DE
PRESENTATION DU PLAN D'URGENCE
AUX MAIRIES - (Pour avis Monsieur le Prefet)

Etapes organisationnelles	Eche'ance
RECENSEMENT lie' aux demandes de titres Secours (CDS) - Nombre de CNI/Passport delivre' en 2022 - Nombre de DTS prioritaires en 2022 - Nombre de Reclamation usagers/mairies 2022	J - 25
RECENSEMENT lie' au Dispositif de recueil (DR) des DTS - Nombre de communes equipees en DR - Mise a' jour de la liste des villes equipees - Nombre de mairies en attente d'installation - Etat des remontees de reclamation territoriale	J - 25
DISPONIBILITES DE L'AUTORITE - demandes d'analyse de disponibilites de Monsieur le Prefet - definition de l'ordre du jour exact	J - 20
LOGISTIQUE - reservation de la salle - reservation des moyens techniques de communication (retroprojecteur, estrade, micro, ...) - budget reservation d'un budget	J - 19

Etapes organisationnelles (suite)	Echéance
<p>CONVOCATION DES MAIRIES</p> <ul style="list-style-type: none"> - lettre / tel de convocation précisant les dates, lieux et dispositions relatives à la réunion - réception des participants pour préparation de la lettre d'emergement 	J - 15
<p>PROPOSITION ADMINISTRATIVE A L'AUTORITE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Note de discours selon l'ordre du jour - planning des interventions avec précisions des axes et axes majeurs 	J - 10
<p>RETOUR DES EVENTUELS REVISION DE L'AUTORITE ET MISE A JOUR SI NECESSAIRE ET TRANSITION (ex: modification de la note présentation, ...)</p>	J - 5
<p>ORGANISATION DE LA SALLE</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place du buffet - vérification du fonctionnement de outils de communication (micro, reprojecteur, ...) - dépôt de la liste d'emergement - vérification et/ou adaptation de dispositions de emplacements (chaises, ...) 	<p>J matin si réunion après midi</p> <p>J - la veille si réunion le matin du jour J</p>
<p>REUNION</p>	J
<p>COMPTE RENDU ADMINISTRATIF A L'AUTORITE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compte rendu des échanges et de la réunion et de la réunion - mise à jour de la liste d'emergement 	J + 2
<p>TRANSMISSION A L'AUTORITE DU COMPTE-RENDU ET EXECUTION/ENVOI ENVOI DES RENONTEES RELEVANT DES PREROGATIVES PREFERATORALES</p>	J + 3

